



INFORMATION

APPEL A LA GREVE

La CGT appelle l'ensemble des agents municipaux à cesser le travail et à se réunir le

*Syndicats des Territoires
1, place St Etienne
59113 SECLIN*

**Mardi 20 juin à 11h00
Parvis de l'Hôtel de Ville**

Nous sommes désolés d'avance de la gêne que ce mouvement va occasionner auprès des familles seclinoises, mais voici pourquoi....

Premiers concernés, Derniers consultés !!!

Petit rappel historique :

La réforme des rythmes scolaires, mise en place par l'ancien gouvernement en 2013, a mobilisé beaucoup d'énergie, de savoir-faire pour que les petits Seclinois soient accueillis dans les meilleures conditions.

Des services de la ville ont consulté, concerté, piloté et enfin mis en œuvre cette réforme en associant les parents, les enfants, l'éducation nationale et les différents partenaires du projet. Cela a pris beaucoup de temps, plus d'un an de réflexion, et 3 ans de mise en œuvre où chaque agent a été associé, à son niveau, pour le bien être de l'enfant !

Et pourtant ! Aujourd'hui, à moins de 3 semaines des vacances scolaires, après diffusion du guide de la rentrée 2017-2018, à l'ensemble de la population seclinoise et sous prétexte de l'élection de Monsieur Macron (qui laisse pourtant le choix aux municipalités de poursuivre ou non cette réforme), on nous parle d'un arrêt pur et simple des Nouvelles Activités Périscolaires, sans que les agents de la ville soient informés, consultés, écoutés ... !

**Plus de 70 agents, permanents, vacataires du service
Enfance Jeunesse, près de 18 ATSEM sont touchés par
cette décision, sans compter les répercussions éventuelles
sur les autres services de la ville
(Service des sports, service entretien...)**

L'Humain d'abord...

Quels impacts, demain?

- Le chômage pour les agents contractuels, en grande partie jeunes seclinois
- La réorganisation du Service Enfance Jeunesse, de ses activités, de son personnel dans l'urgence. Avec quels risques psychosociaux ?
- La remise en question des valeurs politiques de la municipalité, défendues depuis de nombreuses années, notamment lors de l'ouverture des accueils des enfants (humanisme, solidarité, ouverture...) notifiées dans le Projet Educatif.
- Les modes de garde pour vos enfants (à 3 semaines des vacances, **citoyen débrouille-toi pour la rentrée de septembre !**)

Qui croire ?

Monsieur le Maire, dans l'édition de la Voix du Nord en date du 4 juin, a déclaré :
« Je ne marche que par consultation. Je ne veux pas me précipiter. Ici les NAP représentent **18 emplois**... C'est gratuit pour les enfants et subventionné par l'Etat à 80 %. On verra plus tard. »

Ou

Monsieur le maire qui convoque en urgence les directeurs d'école, envisage de sonder les familles et
- « N'oubliez-vous pas quelqu'un, monsieur le maire, dans cette démarche ? Vos agents qui sont embarqués dans le même bateau !!!!! »

Les agents municipaux, acteurs de terrain, chargés de la mise en place du dispositif n'ont-ils pas droit aux mêmes considérations que l'Education Nationale ou les familles ? Pourquoi leur avis sur cette question n'est pas sollicité ?

Nous demandons l'évaluation du dispositif ! Du temps pour proposer l'organisation la plus adaptée aux enfants!

(Le ministère de l'Education Nationale, encourage d'ailleurs à une mise en place à la rentrée 2018. Il s'est engagé à maintenir le financement jusque fin 2018.)

Pour :

- Que cette réforme des rythmes scolaires puisse être évaluée réellement, en impliquant l'ensemble des acteurs éducatifs, pour l'avenir de vos enfants.
- Prendre en compte la situation des agents municipaux, lesquels pourront alors anticiper leur départ dans les meilleures conditions.
- Vous permettre de réorganiser votre vie familiale et professionnelle, en trouvant de nouveaux modes de garde pour vos enfants.

PEUT-ON AVOIR LES ARGUMENTS QUI JUSTIFIENT UN TEL EMPRESSEMENT DE CETTE DECISION MUNICIPALE ?

Nos sources :

Site du Sénat.fr : « Pérennisation du fonds de soutien aux communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires » ; mais aussi... « Rapport d'information sur les rythmes scolaires ».
Education.gouv.fr : rubrique : « Rentrée 2017 ».